

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 9, DÉCEMBRE 2023 LÉGISLATURE 2021 – 2024



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 7** Infos pratiques
- 8** PV de l'assemblée primaire communale du 19 juin 2023
- 12** Transformation de la STEP de Granges
- 14** Projet de rénovation de la salle polyvalente de Chalais
- 16** Budget 2024
- 24** Manifestations 2024
- 28** Vie locale
- 30** Présentation de l'Association du Jumelage de Chalais

Député 2022 - Député avec Maximilien Dron



Assemblée primaire communale 2023

RENDEZ-VOUS LE 11 DÉCEMBRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 11 décembre 2023 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 19 juin 2023
2. Projet de rénovation de la Salle polyvalente de Chalais
 - ◀ Informations et présentation
 - ◀ Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 4'500'000.00
 - ◀ Autorisation d'emprunt de CHF 3'500'000.00
3. Budget 2024
 - ◀ Informations et présentation
 - ◀ Approbation
4. Projet de rénovation de la STEP de Granges
 - ◀ Informations et présentation
 - ◀ Approbation des nouveaux statuts
 - ◀ Approbation d'un cautionnement de CHF 9'238'248.00
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

NOUS SOMMES RICHES !



Bonjour à toutes et à tous,

Non, cette exclamation ne fait pas référence à nos finances communales, mais à une tout autre fortune qui fait la fierté de notre commune; la précieuse implication de nos sociétés locales, de leurs membres et de leurs bénévoles. Durant un fantastique week-end de festivités, plus de 500 personnes se sont engagées pour le 50^e anniversaire de notre jeunesse; des hommes et des femmes de tout âge, mobilisés à la construction des infrastructures, en service dans les bars et à l'accueil, au nettoyage matinal et au fastidieux démontage. Des bénévoles qui œuvrent au sein de leurs propres sociétés locales et qui organisent pour nos hôtes et notre population plus de 40 événements annuels. Que serait l'âme de nos villages, privée de ces rendez-vous qui contribuent tant à notre bien vivre ensemble?

La richesse d'une collectivité se mesure aussi à l'engagement de chacun de ses membres.

Oui, nous sommes riches. Riches d'une population solidaire, de sociétés et d'associations actives, de citoyennes et de citoyens

qui les soutiennent, qui font preuve de tolérance quand l'évènement se prolonge jusqu'au milieu de la nuit, qui sont présents quand il s'agit de figurer au carnet de fête et qui sont encore là à l'appel du bénévolat. Merci à toutes celles et ceux, si nombreux dans notre commune, qui se reconnaîtront dans cet écrit.

Comme annoncé dans mon éditorial de mars 2022, la nouvelle Commission Institution et Population s'est penchée sur l'utilisation du Fonds Donation. Votre Conseil communal souhaitait que ce formidable don ne soit pas dilué dans l'enveloppe des investissements ordinaires. Les membres de la commission ont reçu le mandat de mener les consultations et réflexions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Leurs travaux ont abouti à plusieurs propositions validées par le Conseil communal. Un prélèvement initial a permis la création de la commission du patrimoine et la mise en œuvre du projet Classes en action. La première journée du patrimoine s'est déroulée en mai dernier. Les réalisations des élèves présentées à la population et rassemblées sur des supports papier et numériques ont symboliquement rejoint une capsule temporelle nichée dans la fontaine de la place du village à Vercorin. Le deuxième retrait a participé à la constitution du Fonds pour la transition énergétique adopté par l'assemblée primaire de juin dernier. Celui-ci sera déjà mis à contribution en 2024. Sa participation permettra d'accélérer la transition énergétique de notre commune. Après avoir consulté les sociétés locales et interpellé la population lors d'un appel à projets en juin 2022, la commission a proposé au Conseil communal de soutenir un troisième projet conséquent directement lié à une de nos infrastructures les plus utiles aux sociétés et associations locales. Un prélèvement d'un demi-million sera consacré à la rénovation de la salle polyvalente de plaine. Le bâtiment bénéficiera d'une rénovation élargie permettant de créer de nouveaux espaces dédiés principalement aux activités de nos sociétés. Ce projet sera présenté lors de la prochaine assemblée primaire à laquelle vous êtes conviés. Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle fin d'année. Qu'elle soit l'occasion de bons moments partagés et d'un juste temps de ressourcement.

◀ Votre Présidente



Journée du Patrimoine



Vercorin Tourisme – Noël



50^e anniversaire de Chalais Jeunesse



Association Parkour Valais



Avenir – Camp de musique



ASCA

**UN COUP D'ŒIL,
NON EXHAUSTIF, SUR
LES ÉVÈNEMENTS ET
MANIFESTATIONS QUI ONT
JALONNÉ NOTRE VIE LOCALE
DURANT L'ANNÉE ÉCOULÉE.
MERCI !**



Tournoi populaire d'Unihockey



Club de jonglage



FC Chalais – 90^e anniversaire



Ski-Club Brentaz-Vercorin – Dérupé



SDV – Halloween



Vercorin Tourisme
Fête de la transhumance



Tournoi de pétanque des Perlaboules

Verco'Live – Comédie Gospel ©Sierre Anniviers Marketing



AVE – Atelier de bricolage à la désalpe

Société de gymnastique



Fondation Edouard Vallet – Vernissage

Tennis-Club de Vercorin – 50^e anniversaire



SDV – Carnaval

Cerkenamo Nuit d'Horreur

Parapente club – Sortie



Ski-Club Chalais-Vercorin - Camp de ski



Verco'Live - Shana Pearson ©Sierre Anniviers Marketing



Amis de la pétanque de Vercorin



Avenir – Concert annuel



Tennis-Club Vercorin – Désalpe



Vercorin Tourisme – Soirée pleine lune



Amicale des accordéonistes – CRSA



Tennis-Club Vercorin



Avenir & Cerkenamo – 1^{er} août

Infos pratiques

DÈS 2024 VOYAGEZ À PRIX RÉDUIT GRÂCE À VOTRE COMMUNE !

Le Conseil municipal a décidé de faire participer la commune de Chalais à la nouvelle offre de carte journalière dégriffée proposée par les CFF.

Concrètement, dès le 11 décembre 2023, il sera possible de réserver via l'administration communale des cartes journalières à tarif réduit pour un voyage à partir du 1er janvier 2024.

Les communes suisses ont accès à un contingent de cartes journalières dès 39.- CHF (détenteurs d'un demi-tarif) ou 52.- CHF (sans demi-tarif) au prix le plus bas, avec des tarifs qui fonctionnent selon le principe suivant : plus les clients achètent leur carte à l'avance, plus le prix est bas. Les cartes sont disponibles de 6 mois à un jour avant la date du voyage projeté.

Fonctionnement :

- Les cartes journalières dégriffées sont personnelles (nom, prénom, date naissance).
- Une même personne peut acheter plusieurs cartes journalières.
- Les cartes journalières sont vendues par l'administration communale, via le guichet ou sur commande par e-mail à l'adresse suivante : adm@chalais.ch. Elles sont récupérées au guichet après réception de leur paiement en cash, par carte ou par TWINT.
- Le nombre de cartes journalières disponibles par date est à vérifier avant toute commande sur le site : www.carte-journaliere-commune.ch/fr.

Cette nouvelle offre fonctionne sur la base d'un contingent par jour prédéfini de cartes dégriffées disponibles dans toutes les communes. Il est donc possible qu'il n'y ait plus de disponibilité pour le jour de voyage qui vous intéresse. Toutefois, moyennant un peu d'organisation et d'anticipation, vous devriez pouvoir profiter de voyager une journée entière à travers la Suisse en privilégiant les transports publics et à moindre coût !



PATRICIA, RAYMOND, VIVE LA RETRAITE ET BIENVENUE À TINA ET À JOËL

Après avoir œuvré durant de longues et riches années à la maintenance et à l'entretien de nos bâtiments publics et de leurs espaces extérieurs, Patricia Antille et Raymond Zuber nous ont quittés pour profiter d'une retraite bien méritée. Dans sa fonction, Patricia assurait également la coordination d'une équipe de 6 personnes auxquelles elle manquera sans aucun doute. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur souhaitons de profiter pleinement de ce temps libre retrouvé.



Bienvenue à leurs successeurs, Tina De Rosa et Joël Ostertag. Tina fait partie de l'équipe qui était pilotée par Patricia. Elle a ainsi pu bénéficier d'une transmission privilégiée des tâches et responsabilités à assumer. Joël travaillait comme concierge au sein de l'Association Beaulieu, propriétaire du home Les Jasmins. A son contact depuis le déménagement de notre administration dans le bâtiment du home, nous avons pu directement apprécier la qualité de son travail. Merci à eux deux et aux collaboratrices et collaborateurs de leur équipe pour le travail accompli chaque jour qui contribue tant à l'amélioration de notre quotidien et à celui des utilisateurs de nos différents espaces.



**Ne jetez pas vos archives !
Privées ou relatives à des sociétés
locales, pensez à nous les amener
pour qu'elles soient triées, scannées et
sauvegardées.**

La commune a mis un local à disposition pour la réception des archives, au 1^{er} étage du bâtiment scolaire, dans l'ancien appartement de la conciergerie.

Dès le 1^{er} décembre et chaque mercredi, de 17 h à 19 h, la commission du patrimoine est à votre disposition pour recevoir des archives, ou sur rendez-vous :

- En écrivant à archives@chalais.ch
- En appelant l'un des membres de la commission Patrimoine :
 - 078 315 12 64 Danièle Caloz
 - 077 402 64 84 Nicolas Perruchoud
 - 079 413 43 52 Marie-Françoise Perruchoud-Massy

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 19 JUIN 2023

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, Présidente, souhaite la plus cordiale des bienvenues aux 60 personnes présentes et se réjouit du nombre de présences.

En préambule, elle rappelle les dispositions légales pour la convocation des assemblées primaires, qui prévoient une publication, par affichage au pilier public, 20 jours avant la date prévue.

Cette information a été également relayée par le CHALAIS INFO N° 8, distribué à tous les ménages de la commune.

Elle constate la présence, obligatoire, de M. Alain REICHENBACH, délégué de l'organe de contrôle officiel (Fiduciaire FIDAG SA).

Avant de débiter la partie officielle, elle soumet à l'assemblée sa proposition pour les scrutateurs de la soirée, soit MM. Romuald CAPPELLE et Stéphane RUDAZ.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2022**
2. **Comptes de l'exercice 2022**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation**
3. **Règlement du Fonds pour la Transition – Energies et Ressources naturelles**
4. **Rapport des Chefs de Départements**
5. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le protocole a été diffusé intégralement par le bulletin d'information CHALAIS INFO N° 8 de juin 2023.

Il est approuvé sans remarque et la Présidente remercie la Secrétaire communale pour sa rédaction.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN débute la présentation sous les nouvelles normes et prescriptions comptables MCH2 et par les résultats globaux de l'exercice 2022.

La Présidente reprend les commentaires mentionnés dans le CHALAIS INFO N° 8 et complète les informations sur les principaux écarts, par rapport au budget approuvé en assemblée du mois de décembre 2021, tant pour les charges que pour les revenus.

Elle dévoile ensuite sur un graphique l'évolution des recettes, des dépenses et de la marge d'autofinancement.

L'excédent de financement 2022 de plus de CHF 3 millions a incité le Conseil municipal à verser la somme de CHF 2'500'000.-

à ce nouvel outil introduit par le MCH2 qu'est la réserve de politique budgétaire. Cette réserve pourra être sollicitée dans le cas où un futur exercice comptable de la commune devait être déficitaire.

	FONCTIONNEMENT (CHF)	INVESTISSEMENT (CHF)
Charges / Dépenses	14'314'434.-	2'049'303.-
Revenus / Recettes	19'023'823.-	435'518.-
Marge d'autofinancement	4'709'389.-	
Amort. comptables	1'278'519.-	
Excédent de revenus	361'522.-	
Investissements nets		1'613'786.-
Insuffisance de financement	3'095'603.-	

Sur des graphiques représentant les cinq derniers exercices, elle présente les variations des entrées fiscales. Après une progression constante des impôts sur les personnes physiques, la commune constate un tassement général, très certainement lié, d'une part à la crise du COVID 19 et d'autre part, à une légère baisse de l'assiette fiscale de nos contribuables.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN commente les résultats des comptes séparés des services publics. En détail, le compte « Eau potable » présente un bénéfice de CHF 249'547.-, celui des « Egouts », un bénéfice de CHF de 48'887.- et le compte « Hygiène » un gain de CHF 235'612.-.

Elle annonce à l'assemblée une baisse de la taxe sur les déchets dès le prochain envoi des factures des services publics. La baisse représentera une diminution de 30%. Cette diminution devra permettre à terme d'atteindre l'équilibre du compte autofinancé concerné et précise que cette décision est de compétence du Conseil municipal.

La Présidente passe en revue et développe les différents investissements effectués durant cet exercice, notamment le transfert des bureaux communaux dans l'ancienne UAPE, la participation communale au réseau des routes cantonales, les routes communales, les travaux du dépotoir de la Rèche et du Torrent des Taillis et l'achat de terrains. Elle précise que les travaux nécessaires au déménagement de l'administration ont été réalisés en utilisant le solde du montant prévu au budget 2022 pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente. En effet, ce projet ayant été reporté d'une année, le Conseil communal a décidé de réaffecter le montant d'investissement y relatif à la réalisation des transformations de l'ancienne UAPE. Dans un tableau de comparaison, elle montre l'évolution entre le budget et les comptes 2022 des chiffres clefs principaux, tant des comptes de fonctionnement et d'investissement que du bilan communal.

Le graphique des indicateurs financiers de l'Etat du Valais sous cette nouvelle norme est malheureusement moins visuel que

par le passé, globalement les indicateurs peuvent être qualifiés de satisfaisants hormis ceux en lien avec l'endettement.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN donne connaissance de l'évolution de l'ensemble des cautions et engagements de la commune qui présente un solde au 31 décembre 2022 de CHF 9'926'626.-.

Au nom de l'organe de révision FIDAG SA, M. Alain REICHENBACH signale qu'il n'y a pas de remarque particulière à relever et se permet de résumer le rapport d'audit.

Il rappelle que le Conseil municipal est responsable de la tenue des comptes et informe que, selon leur appréciation, les évaluations sont appropriées et l'équilibre financier assuré à terme.

Il recommande l'acceptation du compte annuel soumis à l'agrément de l'Assemblée primaire.

Il n'y a pas de question et la Présidente passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyennes et les citoyens approuvent les comptes 2022 à l'unanimité.

La Présidente remercie M. Alain REICHENBACH, le Chef des finances et toute son équipe pour l'excellent travail fourni et la bonne collaboration.

3. RÈGLEMENT DU FONDS POUR LA TRANSITION – ENERGIES ET RESSOURCES NATURELLES

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER explique que la mise en place de ce fonds vise de manière générale à favoriser le développement sur le domaine public des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la contribution de la commune à une meilleure souveraineté énergétique de la région et une gestion efficiente des ressources naturelles.

Elle passe en revue le règlement article par article et précise que le cœur du règlement se trouve dans l'art. 2 qui liste les objectifs du fonds. Une partie doit être dévolue à des projets d'intérêt public et l'autre partie à des soutiens destinés aux habitants. Le Conseil municipal a approuvé ce règlement en séance du 6 juin 2023.

M. Thomas DAETWYLER de Vercorin demande quel critère de priorité des projets sera mis en place.

Mme PERRUCHOUD HOFSTÄDTER lui répond que pour commencer la priorité sera donnée aux installations photovoltaïques sur des bâtiments publics aussi dans une volonté d'exemplarité.

M. Dominique PERRUCHOUD signale que la Commune d'Anniervers a lancé fin 2022 un projet de coopérative pour acheter et gérer une installation photovoltaïque placée sur le toit de l'école de Vissoie et suggère d'initier une même démarche avec ce fonds pour des panneaux sur le toit des salles polyvalentes de Vercorin et de Chalais. Mme PERRUCHOUD HOFSTÄDTER précise que les modalités d'utilisation du fonds et les projets spécifiques n'ont pas encore été définis par le Conseil municipal, qui s'y attèlera dans un 2ème temps cette année, si le Règlement est accepté. A titre personnel, elle pense que ce se-

rait effectivement possible de proposer une telle initiative.

Le présent règlement entrera en vigueur après acceptation et homologation par le Conseil d'Etat.

Au vote, les citoyennes et les citoyens acceptent le nouveau Règlement du Fonds pour la transition – Energies et Ressources naturelles à la majorité moins deux abstentions.

4. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Téléphérique (CBV)

Mme Sylvie Masserey Anselin fait le point de situation de la procédure d'aménagement du territoire relatif au téléphérique. Elle rappelle les différentes étapes, commençant par la mise à l'enquête publique du projet en 2018, l'homologation du projet par le Conseil d'Etat en 2021, en 2022 le rejet du recours par l'arrêt du Tribunal cantonal et le nouveau recours des opposants auprès du Tribunal fédéral. Elle soulève que le grand ennemi de ce dossier est le temps qui s'écoule. Le téléphérique devient vétuste et nécessite des frais de plus en plus conséquents pour pouvoir maintenir son exploitation en toute sécurité. La réponse du Tribunal fédéral est attendue avec impatience. La Présidente rappelle que le projet Daval porté par des privés ne doit pas représenter un projet concurrent au téléphérique.

L'Eau est précieuse, ne la gaspillons pas

La Présidente communique les recommandations et restrictions ou interdictions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un risque de pénurie d'eau. Elle explique le plan d'action des 3 phases, publié dans le CHALAIS INFO N° 8. Elle projette deux photos de l'Ar du Tsan de fin mai 2022 et début Juin 2023 où la baisse du manteau neigeux est remarquable.

Energie

Avec une photo du village de Vercorin, la Présidente montre la réduction de l'éclairage suite aux mesures prises dans le cadre des risques de pénurie d'électricité. Elle explique, en donnant un exemple de calcul, les économies réalisées par le remplacement des points lumineux au mercure par les nouvelles technologies LED.

Locaux

Le transfert des bureaux communaux dans l'ancienne UAPE à la Rue de l'Eglise 10B à Chalais s'est fait début avril 2023. L'espace libéré permettra la création de deux salles de classe et d'une nouvelle UAPE.

Le Conseil municipal a demandé à Vercorin Tourisme SA de lui soumettre une proposition relative à la localisation des nouveaux bureaux de l'Office de Tourisme pour fin septembre 2023.

Fusion

La Présidente annonce qu'un vote populaire sur l'opportunité de poursuivre le processus était prévu en 2023 mais que le Conseil municipal a renoncé à ce vote. Etant donné que la Commune de Grône s'est retirée du projet de fusion, le processus doit être revu par les 3 communes restantes, Sierre, Chippis et Chalais. A l'heure actuelle, ledit projet n'est pas abandonné, mais provisoirement gelé.

Au terme de sa présentation, Mme Sylvie Masserey Anselin annonce que le repas des seniors est renouvelé le 16 décembre 2023 avec la collaboration de Chalais Jeunesse, qu'elle remercie d'avance pour leur précieuse aide.

M. Patrick RUDAZ souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente les infos de son dicastère « Territoire ».

Constructions

Environ 190 dossiers ont été traités en séance du Conseil municipal correspondants à de nouvelles et petites constructions, des modifications d'un projet autorisé, agrandissements et rénovations.

Le projet du nouveau Règlement intercommunal des constructions et des zones (RCCZ) a été élaboré en plusieurs séances de commission et analysé ainsi qu'amélioré par les architectes conseils des trois communes de Grône, Chalais et Chippis. La version pré-définitive du nouveau règlement RCCZ a été corrigée par les membres du Conseil municipal puis acceptée en séance du 23 mai 2023 et se trouve pour l'avis de principe auprès du canton. Le règlement est composé de deux volets :

- Le règlement intercommunal (Grône-Chalais-Chippis)
- L'avenant au règlement intercommunal uniquement pour Chalais.

Aménagement du territoire / Révision globale du PAZ-RCCZ

Le travail en commission et les séances avec la Commission LAT stratégique relatifs au projet du nouveau PAZ ont permis d'avancer dans ce dossier. En avril 2023 le dossier a été présenté au Service du développement territorial (SDT). Après correction et approbation du projet par le Conseil municipal, le dossier a été déposé au canton pour l'avis de principe. M. Patrick RUDAZ explique la suite de la démarche de ladite révision :

- Avis de principe du SDT et adaptations selon préavis du canton
- Mise à l'enquête publique, traitements des oppositions et séances de conciliation
- Décision du Conseil municipal (PAZ-RCCZ) et de l'Assemblée primaire, pas avant la fin 2024, début 2025
- Dépôt public
- Homologation du PAZ-RCCZ et traitement des recours par le Conseil d'Etat

Il annonce que le gros du travail est fait, allant dans le bon sens et souhaite un bel été et de bonnes vacances à l'assemblée.

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER poursuit avec le rapport de l'Economie.

Mobilité

Elle annonce les modifications d'horaire dès décembre 2023 de la ligne de bus Sierre-Chalais-Vercorin :

- Premier départ de Sierre plus tôt, à 6h30 / 6h43 Chalais, poste (ne passe pas par Réchy) / 6h51 Briey / 7h04 Vercorin
- départ de Vercorin à 7h06 / 7h14 Briey / 7h28 Réchy (au lieu de 7h30) / 7h30 Chalais, poste / 7h46 Sierre
- suppression de la course partant de Vercorin à 10h08 ; départs suivants à 13h06 (au lieu de 08) et 17h35 (au lieu de 38).

Le service du Lunabus est maintenu et elle incite l'assemblée

à faire bon usage de cette prestation importante notamment pour les jeunes de la commune. De plus, le Conseil municipal a décidé que la possibilité d'acquérir des cartes journalières CFF à tarif préférentiel sera offerte à la population à partir de janvier 2024.

Taxes touristiques

L'inspection cantonale des finances a procédé au contrôle de la perception, de l'encaissement et de l'affectation des taxes touristiques sur le territoire communal relatif à l'année 2021.

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER se réjouit des conclusions du rapport qui a été rendu en février 2023. Ce rapport est positif pour la commune et bien qu'il reste quelques points d'amélioration, l'inspection n'a pas relevé de problèmes majeurs ou de mauvaise application des règlements. Elle remercie le Chef des finances, M. Nicolas DERIVAZ et son équipe, qui font chaque année un grand travail pour la perception de ces taxes.

En conclusion, elle cite quelques-unes des activités touristiques, manifestations et événements proposés durant l'été et invite l'assemblée à y participer (Fête du 1er août, expositions et concerts).

M. Kilian SIGGEN poursuit avec le rapport des Services publics.

Cours d'eau

Ces prochains mois seront consacrés aux travaux d'abattage d'arbres, du rehaussement du pont ainsi que du réaménagement du lit sur la traversée du Village de Réchy. Une nouvelle place de pique-nique à proximité du cours d'eau de la Rèche, sera aménagée au mois d'août 2023.

Le projet de protection contre les crues du Taillis avec la construction de la digue s'est terminé en début d'année.

Nouvelle STEP

Les travaux de la nouvelle STEP intercommunale de Granges débuteront dans le courant de l'année 2023. Ce chantier est devisé à près de CHF 35 millions dont CHF 6 millions seront pris en charge par le canton.

Chalais, commune accueillante

Les bacs à fleurs de Chalais et de Réchy ont bénéficié d'une attention particulière qui a permis d'embellir nos villages. Pour toutes les manifestations, les nouveaux verres à vin avec le logo de la commune ainsi que les nouveaux drapeaux sont à disposition des sociétés locales.

Route du téléphérique – Vercorin

Les conduites doivent y être changées dans un premier temps puis le revêtement adapté. Le chantier sur cette route commencera du côté de l'arrivée de l'actuel téléphérique, se poursuivra en direction du magasin Virage Sport cette année pour se terminer l'année prochaine en direction de l'Hôtel des Mayens.

Salle polyvalente de Chalais

M. Killian Siggen énonce les changements importants de la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais publiés dans le CHALAIS INFO N° 8.

Mme Valérie SAVIOZ fait le point sur son dicastère dédié à la Population.

Ecoles

Deux nouvelles salles de classe seront aménagées pour la rentrée 2023, dans le bâtiment scolaire à l'emplacement où se trouvait l'administration communale.

Depuis l'ouverture d'une 13ème classe décidée par le Service de l'Enseignement pour la rentrée 2022, les cours d'appui, les mesures renforcées et les cours de langues sont donnés dans les locaux exigus et vétustes de l'aile est du bâtiment scolaire. Certains cours ACM doivent être donnés dans les classes de base, faute de locaux. L'ouverture de ces deux nouvelles classes règlera ces problématiques.

Le bureau Degré vert a été mandaté dans le cadre d'un projet visant à végétaliser, rafraîchir et dynamiser la cour d'école.

Le projet Patrimoine Classes en action s'est déroulé durant l'année scolaire 2022-2023 à Vercorin. Le fruit du travail des écoliers, soutenus par le corps enseignant, a été présenté à la population le 7 mai 2023. Durant l'année scolaire 2023-2024 ce sera au tour des élèves de Chalais de travailler sur le Patrimoine.

Les ateliers pour le renforcement de l'attention et la gestion des émotions, mis en place dans les classes de Vercorin et préalablement validés par le Service de l'Enseignement, ont été très appréciés. De ce fait, ils sont donnés actuellement aux écoliers dans les classes de Chalais.

UAPE et structures d'accueil

L'UAPE prendra ses quartiers dans le nouvel espace du bâtiment scolaire dès le 17 juillet 2023. Cet aménagement permettra une plus grande sécurité dans un périmètre optimisé (école et UAPE dans le même bâtiment) et augmentera l'autonomie des enfants. La capacité d'accueil sera de 72 places contre 48 actuellement.

La Crèche, située dans l'immeuble Vitae, occupe 26 places sur les 32 places disponibles. De jolis projets ont été concrétisés comme les journées au jardin ou la remise en route des rencontres intergénérationnelles entre les enfants et les pensionnaires du home.

Mme Savioz rappelle les horaires d'ouverture de l'UAPE de Vercorin le matin de 6h45 à 8h00 les lundis, mardis et jeudis. Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 sont pour le moment assez faibles. Des solutions sont à l'étude pour répondre aux besoins les jours de faible influence.

Sécurité

La volonté des Communes de Chalais, Grône et Saint-Léonard est de conserver la défense incendie par le CSP du Vallon et de renforcer la collaboration avec le CSI de Sierre.

Nous sommes à la recherche d'un local ou d'un terrain pouvant accueillir une maison du feu intercommunale.

Le bureau NIVALP a été mandaté pour établir un concept « Feu de forêt » sur la rive gauche.

À la suite de nombreux départs de feu dans des endroits difficilement accessibles, nous avons acheté un module pour feu de forêt se fixant sur le Pick-Up du CSP.

L'exercice de printemps a eu lieu le 29 avril 2023 autour des Rives de la Rèche.

Informations diverses

La Commission mobilité et environnement a identifié les endroits qui posent des problèmes de sécurité et sur lesquels il faudrait travailler prioritairement. Le bureau Transportplan a été mandaté pour effectuer des analyses de trafic et de vitesse sur toutes les rues et ainsi identifier les défis de sécurité et d'aménagement qui seront liés aux résultats. Pour le moment, la Commission a travaillé sur les villages de Chalais et Réchy.

Mme Amélie Nanchen a été engagée en septembre 2022 à 20% comme intervenante socio-éducative. Elle accompagne les enfants qui rencontrent des difficultés diverses. Elle remplace Mme Elise Lazayres.

Les horaires des courses spéciales de CarPostal ont été adaptés afin que les élèves du Cycle d'orientation, habitant Briey et Vercorin, puissent avoir assez de temps à disposition pour pouvoir rentrer lors de leur pause de midi.

5. DIVERS

M. Alexandre GEORGES a appris l'ennui de santé de M. Patrick RUDAZ et a le plaisir de le revoir à cette assemblée. Aussi, il remercie tout le personnel communal pour le travail effectué.

M. Francis RUDAZ constate toujours de nombreuses pierres sur la route de Vercorin et souhaiterait que le canton trouve une solution à cette problématique. Il est convaincu que la construction d'un tunnel arrangerait cette situation. La Présidente souligne que cette route est cantonale. Elle est consciente de la situation et a déjà sensibilisé le Service cantonal responsable.

La parole n'est plus demandée. La Présidente se réjouit de partager le verre d'amitié et invite les personnes présentes à découvrir le nouveau vin communal vinifié par le Domaine Mathieu. Elle remercie les personnes présentes et leur souhaite un bel été et de très bonnes vacances.

L'Assemblée est close, il est 22 h 05.

◀ La Présidente :
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ La Secrétaire :
Colette BALMER

Infrastructures

TRAVAUX D'ENVERGURE, DEUX CINQUANTENAIRES FERONT PEAU NEUVE

NOUVELLE STEP

Les travaux de la nouvelle STEP intercommunale de Granges débuteront au printemps 2024 et se poursuivront par étapes jusqu'à fin 2029. Presque cinquantenaire, elle sera entièrement reconstruite aux normes environnementales actuelles. Ce chantier devisé à environ CHF 37 millions s'étalera sur plusieurs années en raison notamment de sa complexité. Nous n'avons, évidemment, pas l'opportunité « d'éteindre » la STEP durant les travaux. Il faut donc déconstruire et reconstruire sur le même espace en maintenant en fonction toutes les activités essentielles au traitement de nos eaux usées.

FINANCEMENT

Le comité de la STEP de Granges propose d'emprunter les fonds nécessaires à la réalisation des travaux. De cette manière, les collectivités publiques ne seront pas amenées à s'endetter directement dans le cadre de ce projet. C'est pour cette raison qu'il vous est demandé d'accepter un cautionnement de CHF 9'238'248.00. Ce montant couvre l'emprunt au prorata de l'utilisation de la STEP de Granges par la commune de Chalais. Chacune des 4 autres communes partenaires demandera à sa population de cautionner un montant correspondant à son utilisation de l'infrastructure de traitement. La somme totale correspondra aux CHF 37.2 millions que représente le projet.

Bien entendu, le cautionnement porte sur le montant total des travaux alors que des subventions cantonales à hauteur de CHF 7.5 millions devraient adoucir la facture totale. Le comité de la STEP de Granges rationalisera au mieux l'emprunt en fonction des besoins en liquidités et des paiements par tranche de la subvention. De ce fait, l'emprunt devrait ne pas être contracté dans sa totalité.

A terme, la nouvelle STEP permettra de répondre aux dernières normes environnementales de la Confédération et du canton. Les activités de traitement supplémentaires qui en découlent engendreront forcément une hausse des coûts d'entretien de la STEP et par conséquent une hausse des taxes relatives aux eaux usées. Afin de minimiser cette augmentation et de s'adapter aux nouvelles réglementations, le Conseil municipal de notre commune travaille sur un nouveau règlement concernant la taxe sur les eaux usées.

LES STATUTS

Afin d'obtenir un crédit bancaire, une refonte complète des statuts régissant l'association intercommunale de la STEP de Granges est obligatoire. Depuis 1976, année de création de la STEP, jamais les statuts n'avaient subi de changements en profondeur.

Les statuts révisés ont été favorablement préavisés par les services de l'Etat du Valais et ont été validés par l'AG de l'association en date du 31 août 2023.

**Les nouveaux statuts
composés de 41 articles
sont à votre disposition
à l'administration
pour consultation.**



	Moyenne 2018-2022	Cautionnement	Arrondi
	100,00%	37'200'000.00	37'200'000.00
Lens	32.58%	12'119'760.00	12'120'000.00
Chalais	24.83%	9'238'248.00	9'238'000.00
Sierre/Daval	17.57%	6'537'528.00	6'538'000.00
Ollon	1.83%	681'504.00	682'000.00
Grône	13.83%	5'146'248.00	5'146'000.00
Mont-Noble	9.34%	3'475'968.00	3'476'000.00

Les principaux changements sont les suivants :

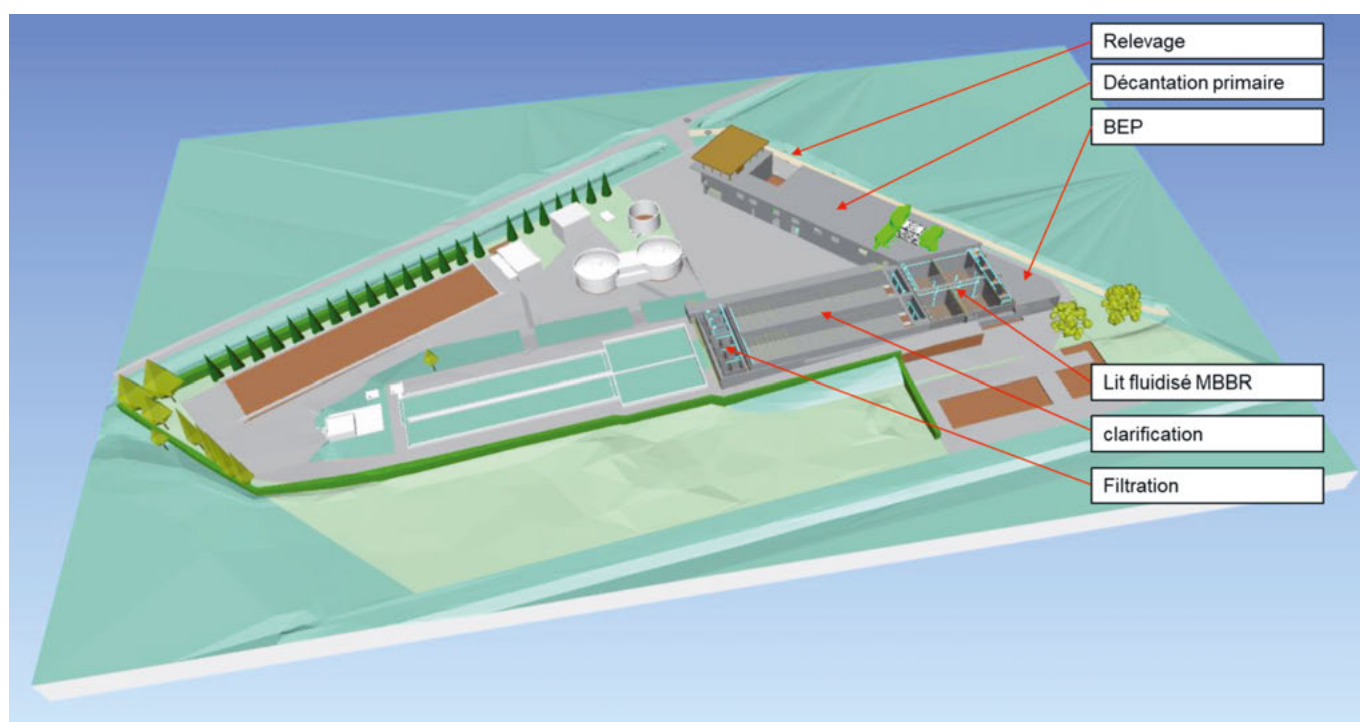
- a) Membres : en cas de fusion d'une commune membre, la nouvelle entité remplace la commune fusionnée avec ses droits et obligations.
- b) Buts : épuration des eaux usées des périmètres des communes membres, élimination et valorisation des sous-produits, gestion, exploitation et entretien de la STEP et des installations de mesures des débits.
- c) Gestion financière – Règles de répartition :
 - 1. Les dépenses d'investissement sont financées par l'Association.
 - 2. Les dépenses de fonctionnement, soit les frais administratifs et financiers, les frais d'exploitation et d'entretien sont pris en charge par les communes membres, en fonction d'une clé de répartition basée sur les charges hydrauliques (équivalents hydrauliques) et pollutives (équivalents biologiques).

Actuellement, seules les charges hydrauliques étaient retenues pour définir la participation aux coûts de chaque membre. A l'avenir, afin de se conformer au droit fédéral, les charges pollutives seront également prises en comptes. Le calcul exact sera défini dans une annexe soumise aux Conseils municipaux pour approbation.

QUESTIONS POSÉES À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Acceptez-vous les nouveaux statuts pour l'Association intercommunale de la STEP de Granges ?

Acceptez-vous un cautionnement de CHF 9'238'248.00 permettant à l'Association intercommunale de la STEP de Granges d'emprunter les fonds nécessaires à la réalisation des travaux ?



SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS

LE PROJET

Depuis plusieurs années, les conseils communaux successifs discutent de diverses variantes visant à rénover notre salle polyvalente, cinquantenaire, de Chalais. A chaque nouvelle phase de discussion, ce qui devait initialement être un rafraîchissement de l'existant s'est mué en une véritable rénovation de fond. Le projet que le Conseil municipal a retenu aujourd'hui se veut ambitieux tout en gardant une parfaite maîtrise des volumes de la salle, de son aspect et du coût des travaux.

LES NOUVEAUTÉS

Le projet retenu propose les nouveautés suivantes :

- a) La salle sera, enfin, accessible aux personnes à mobilité réduite.
- b) Les pompiers déménageront provisoirement à la sortie de Chalais en attendant la construction d'un futur local du feu en collaboration avec les communes partenaires du corps des sapeurs-pompiers du Vallon et avec le canton.
- c) La circulation entre les pièces au sud du bâtiment sera complètement revue et améliorée.
- d) L'actuel balcon deviendra une salle utilisable séparément du reste du bâtiment avec un accès par le haut et ses propres toilettes.
- e) La place devant la salle polyvalente sera nivelée pour permettre d'y installer des tentes contre la façade Nord lors de manifestations. Dans le même ordre d'idée, la façade pourra être entièrement ouverte à l'aide de baies vitrées.
- f) La salle sera agrandie de quatre mètres vers l'Ouest pour permettre une utilisation optimale de la scène lors de pièces de théâtre et autres spectacles.
- g) L'enveloppe thermique du bâtiment sera entièrement mise à neuf (fenêtres, portes et isolation).
- h) Le toit sera recouvert de panneaux solaires.

LES ETAPES

Les premières étapes d'informations sur le projet de rénovation sont maintenant derrières nous. Une première séance avec les principaux utilisateurs de la salle a eu lieu en 2022. Au début 2023, nous vous avons tous invités à une séance d'information et d'échange sur l'avant-projet. Lors de ce rendez-vous de nombreuses suggestions ont été soulevées et certaines d'elles ont été retenues dans le projet que vous nous présentons. C'est notamment le cas de la baie vitrée qui s'ouvre sur toute sa longueur et du nivellement de la place au nord de la salle. En juin 2023, nous vous présentions le projet adapté lors de l'assemblée primaire. Enfin, lors de la traditionnelle rencontre de la Saint-Gall qui réunit tous les présidents des sociétés locales, nous avons discuté des dates envisagées pour les travaux et des pistes de solutions pour pallier le manque que créera notre salle lors de ses 16 mois de travaux.

Aujourd'hui, certaines étapes clés restent à franchir. En premier lieu, nous sollicitons votre aval lors de l'assemblée primaire de décembre sur 2 points :

- a) Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 4.5 millions. Par ce biais, vous acceptez le montant total des travaux selon le budget actuel.
- b) Autorisation d'emprunt de CHF 3.5 millions. Vous autorisez ainsi le Conseil communal à contracter, en cas de nécessité, un emprunt pour financer les travaux. En l'état actuel, nous disposons des liquidités nécessaires pour couvrir cet investissement sans recourir au prêt.

Dans la mesure où l'Assemblée Primaire plébiscite ce projet, nous envisageons de débiter les travaux le 2 avril 2024 pour une durée de 16 mois. Lors de la rentrée scolaire 2025, la salle polyvalente rénovée ouvrira ses portes.

PISTE DE SOLUTIONS DURANT LES TRAVAUX

Durant toute la période des travaux, la salle polyvalente ne pourra être utilisée ni par les écoles ni par les sociétés locales. Nous travaillons en étroite collaboration avec toutes les parties impliquées afin de trouver des solutions novatrices et résilientes pour pallier le manque. Lors de la belle saison, les nombreux espaces extérieurs que compte la commune seront exploités à leur maximum tant pour les aspects sportifs que culturels et festifs. Pour la saison froide, nous utiliserons toutes les plages horaires disponibles de la salle polyvalente de Vercorin. Nous pouvons aussi compter sur les différentes salles appartenant aux sociétés locales (salle de chant, de musique, théâtre etc.) afin d'y relocaliser certaines activités. Des discussions dans ce sens ont et auront lieu avec les sociétés concernées. Il est évident que chaque activité ne pourra pas être accueillie de manière équivalente avec les solutions proposées et en ce sens nous comp-



tons sur la créativité des utilisateurs de notre salle polyvalente pour s'adapter au mieux à une situation qui se veut exceptionnelle. Nous tenons à sincèrement remercier toutes les parties prenantes pour leur immense collaboration dans le cadre de ce projet et de tout ce qui en découle.

◀ Kilian Siggen, Conseiller communal

QUESTIONS POSÉES À L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Acceptez-vous le crédit
d'engagement de
CHF 4'500'000.00 pour la
rénovation de la salle polyvalente
de Chalais ?

Autorisez-vous
le Conseil municipal de recourir,
si nécessaire, à un emprunt
de CHF 3'500'000.00
pour financer les travaux ?



Exercice 2024

BUDGET COMMUNAL

PREAMBULE

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2024 en séance ordinaire du 24 octobre 2023.

MESSAGE INTRODUCTIF

Le budget 2024 qui vous est soumis a été élaboré en tenant compte du contexte inflationniste actuel, notamment les nouvelles augmentations du coût de l'énergie annoncées par notre fournisseur pour l'année prochaine. Un autre élément impactant négativement les charges de fonctionnement est le relèvement de 0.4% au 01.01.2024 du taux de TVA ordinaire. Vu le régime TVA de la Commune, cette augmentation n'est pas sans conséquence non plus sur les coûts d'investissement.

Hors investissement de CHF 4'500'000.- pour la rénovation de la salle polyvalente de Chalais qui peut être qualifié d'extraordinaire et qui fera l'objet d'un crédit d'engagement sur deux ans, la marge d'autofinancement dégagée permet de couvrir à 97% les autres investissements correspondant à un exercice comptable usuel. L'excédent de revenus de CHF 835'400.-, en augmentation de CHF 621'400.- par rapport au budget 2023, s'explique principalement par le recours aux financements spéciaux des Fonds donation et de transition énergétique. L'utilisation de ces outils a l'avantage d'offrir une certaine souplesse à votre exécutif pour le financement de certaines infrastructures. Par contre, aucun prélèvement n'est prévu sur la Réserve de politique budgétaire de CHF 2'500'000.- constituée au 31.12.2022 grâce au bon résultat comptable de l'exercice précédent.

APERCU GENERAL

Le budget 2024, pour les investissements que l'on peut qualifier d'ordinaires, est quasi équilibré et s'inscrit dans la continuité de ces précédentes années hors crédit d'engagement susmentionné. Il présente une marge d'autofinancement de CHF 1'802'300.- et un excédent de revenus de CHF 835'400.-, comme déjà mentionné.

En fonction de la marge d'autofinancement et des investisse-

ments nets pour un montant de CHF 6'361'000.-, en augmentation de CHF 4'434'400.- par rapport à 2023, le budget de l'exercice 2024 boucle sur une insuffisance de financement de CHF 4'558'700.-.

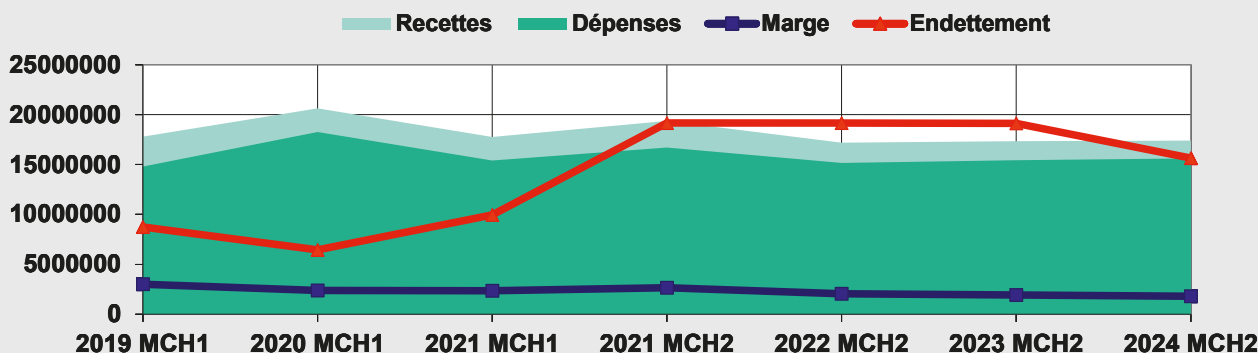
Comme déjà communiqué lors de la présentation des budgets 2022 et 2023, l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) n'est pas sans conséquence sur les indicateurs d'endettement de la Commune. Ces critères sont calculés selon le dernier bilan connu, soit au 31.12.2022, le budget 2023, le budget 2024 avec ses investissements totaux qui sont plus conséquents que d'ordinaire. Cependant, la Commune procédera à un amortissement de sa dette de quelque CHF 5'000'000.- au cours de l'exercice 2023 et nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer que les indicateurs effectifs des comptes 2024 devraient être meilleurs que les indicateurs du budget qui vous sont présentés. Ce désendettement partiel a notamment été rendu possible par la décision de l'Assemblée primaire du mois de décembre 2022 qui a approuvé que la Commune soit caution solidaire, et non plus emprunteur, pour le crédit en faveur des remontées mécaniques auprès de la BCVs.

Même si la Commune dispose à ce jour d'un excédent de liquidités qui lui permettrait de financer l'investissement de CHF 4'500'000.- pour la rénovation de la salle polyvalente, le Conseil municipal sollicite de l'Assemblée primaire une autorisation d'emprunter au maximum CHF 3'500'000.- pour le financement de ce projet spécifique. Cette décision permettra ainsi de concrétiser ce projet d'envergure dans les meilleures conditions en ayant recours à l'emprunt en cas de nécessité en fonction de l'évolution du fonds de roulement de la Commune.

L'aperçu du compte de résultats et investissements vous donne, de manière synthétique, les chiffres clés en ce qui concerne le budget 2024. Les charges financières augmentent de CHF 184'300.-. Dans le même temps, les revenus financiers n'augmentent que de CHF 55'200.-, ramenant ainsi la marge d'autofinancement à CHF 1'802'300.-.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2019 MCH1	2020 MCH1	2021 MCH1	2021 MCH2	2022 MCH2	2023 MCH2	2024 MCH2
Dépenses	14'791'114.-	18'259'166.-	15'419'230.-	16'700'023.-	15'147'200.-	15'420'000.-	15'604'300.-
Recettes	17'798'419.-	20'631'016.-	17'776'530.-	19'364'729.-	17'205'500.-	17'351'400.-	17'406'600.-
Marge	3'007'305.-	2'371'850.-	2'357'300.-	2'664'706.-	2'058'300.-	1'931'400.-	1'802'300.-
Endettement	8'756'865.-	6'452'213.-	9'942'515.-	19'168'076.-	19'158'776.-	19'138'976.-	15'365'334.-



Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	14'314'433.97	15'420'000.00	15'604'300.00
Revenus financiers	+ CHF	19'023'822.83	17'351'400.0	17'406'600.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-		
Marge d'autofinancement	= CHF	4'709'388.86	1'931'400.00	1'802'300.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'709'388.86	1'931'400.00	1'802'300.00
Amortissements planifiés	- CHF	1'278'519.30	1'388'600.00	1'626'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	742'703.56	412'100.00	314'100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	173'355.71	83'300.00	973'200.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	2'500'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	361'521.71	214'000.00	835'400.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	2'049'303.40	3'105'000.00	7'041'000.00
Recettes	- CHF	435'517.55	1'178'400.00	680'000.00
Investissements nets	= CHF	1'613'785.85	1'926'600.00	6'361'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'709'388.86	1'931'400.00	1'802'300.00
Investissements nets	- CHF	1'613'785.85	1'926'600.00	6'361'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	4'558'700.00
Excédent de financement	= CHF	3'095'603.01	4'800.00	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Charges financières - Tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en Fr.
212	Formation Degré primaire / Salaires conciergerie salle polyvalente Chalais	Diminution liée à l'indisponibilité de la salle en raison du projet de rénovation.	- 69'700
212	Formation Degré primaire / Amortissement ordinaire	Augmentation des amortissements en fonction de l'investissement consenti pour la salle polyvalente.	+ 185'000
212	Formation Degré primaire / Etat VS contributions pour les élèves	Augmentation liée à l'effectif des élèves ainsi qu'à l'augmentation du tarif par élève.	+ 98'000
342	Loisirs / Entretien des parcs et jardins	Augmentation principalement liée à la réalisation d'une place de pic-nic à Vercorin et des aménagements au parking du Téléphérique à Chalais.	+ 80'500
523	Etat VS / Mesures en faveur des handicapés	Selon les informations fournies par l'Etat du Valais.	+ 87'000
572	Aide sociale	Budget également établi en fonction des informations reçues de l'Etat du Valais	- 60'000
615	Routes communales / Entretien du réseau routier communal	Des projets de rénovations spécifiques sont au budget d'investissement ce qui diminue un peu les coûts de fonctionnement.	- 80'000
615	Routes communales / Déblaiement des neiges	Montant revu à la baisse pour être plus en conformité avec les dépenses effectives de l'exercice 2022.	- 50'000
720	Eaux usées / Entretien du réseau d'égouts	Augmentation principalement liée à la participation communale pour la réfection de la conduite d'OIKEN SA Le Bouillet - Vercorin pour CHF 86'000.-.	+ 96'100
790	Aménagement du territoire / RCCZ - PAZ	Ecart dû principalement à l'inventaire du patrimoine bâti de Réchy pour CHF 46'000.-.	+ 66'000
910	Impôts personnes physiques / Pertes sur créances	Montant revu à la hausse par rapport à 2023 en fonction de l'analyse de risque du portefeuille débiteurs.	+ 55'000
961	Intérêts / Intérêts des dettes à long terme	En fonction du désendettement partiel de la Commune, ce poste a été revu à la baisse.	- 57'000

Comme stipulé dans le message introductif, les charges du budget de fonctionnement sont globalement impactées par l'augmentation du coût de l'énergie, l'augmentation de la TVA de 0.4% ainsi que la compensation du taux d'inflation sur la masse salariale. A titre d'exemple de charge liée, nous relevons une augmentation de CHF 98'000.- concernant notre contribution pour les élèves, augmentation liée à l'effectif ainsi qu'au nouveau tarif appliqué par l'Etat du Valais.

Comme de coutume, les recettes fiscales sont estimées avec une certaine prudence. Il est constaté un fléchissement des recettes par contribuable. De plus, il a été tenu compte du relèvement de 140% à 143% du taux d'indexation, décision prise par l'Assemblée primaire du mois de décembre 2022. Pour rappel, ce correctif a pour but d'atténuer, du moins partiellement, les effets de l'inflation sur la charge fiscale des contribuables.

Revenus – Tableau des principaux écarts par rapport au budget précédent

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en Fr.
212	Formation Degré primaire / Prélèvement sur financement spéciaux	Prélèvement sur le Fonds donation pour la rénovation de la salle polyvalente.	+ 500'000
720	Eaux usées / Prélèvement sur financements spéciaux	Déficit du service autofinancé Eaux usées notamment en raison de la dépense liée à la réfection de la conduite OIKEN SA.	+ 51'600
730	Traitement des déchets / Taxes annuelles	Diminution liée à la baisse de 30% approuvée par l'Assemblée primaire en vue de la réduction du bénéfice de ce service autofinancé.	- 195'000
730	Traitement des déchets / Prélèvement sur financements spéciaux	Déficit du service autofinancé Traitement des déchets contre un bénéfice au budget 2023.	- 183'500
871	Electricité / Vente d'électricité	Budget établi à la baisse par rapport à 2023 selon les indications fournies par OIKEN SA.	- 170'000
871	Electricité / Prélèvement sur financements spéciaux	Prélèvement effectué sur le nouveau Fonds de transition énergétique pour couvrir des investissements visant des économies d'énergie sur les bâtiments communaux.	+ 250'000
910	Finances et impôts / Impôts sur le revenu personnes physiques	Les estimations de ce poste du budget sont en légère augmentation par rapport au budget précédent.	+ 130'000
910	Finances et impôts / Impôts sur la fortune des personnes physiques	Comme pour la rubrique susmentionnée, légère augmentation estimée pour la fortune.	+ 75'000
910	Finances et impôts / Impôts à la source	Montant réévalué en fonction du montant effectif encaissé en 2022.	- 90'000
910	Finances et impôts / Impôt global/ forfaitaire	Poste estimé selon les résultats de l'exercice 2022.	+ 55'000
910	Finances et impôts / Impôts sur les gains immobiliers	Montant estimé en fonction des gains réalisés sur l'exercice 2022 ainsi que l'exercice 2023 en cours.	+ 50'000
910	Finances et impôts / Droits de mutation	Idem que pour la remarque susmentionnée.	- 125'000
911	Finances et impôts / Impôts sur le bénéfice des personnes morales	Montant réévalué en fonction du dernier exercice fiscal entièrement taxé.	+ 320'000
930	Finances et impôts / Péréquation financière	Montant budgété en fonction des informations fournies par l'Etat du Valais.	- 81'500

Evolution indicateurs	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
1. Taux d'endettement net (I1)	126.47 % suffisant	144.88 % suffisant	178.61 % mauvais
2. Degré d'autofinancement (I2)	291.82 % haute conjoncture	100.25 % haute conjoncture	28.33 % récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.48 % bon	-0.89 % bon	-1.12 % bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	159.67 % mauvais	175.70 % mauvais	191.47 % mauvais
5. Proportion des investissements (I5)	12.52 % eff. d'inv. moyen	16.76 % eff. d'inv. moyen	31.09 % eff. d'inv. très élevé
6. Part du service de la dette (I6)	7.14 % charge acceptable	7.08 % charge acceptable	7.73 % charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	4218 endettement important	4154 endettement important	5200 endettement très important
8. Taux d'autofinancement (I8)	24.53 % bon	11.08 % moyen	9.91 % mauvais

AMORTISSEMENTS

Comme déjà stipulé lors de la présentation des budgets 2022 et 2023, l'introduction du MCH2 a permis d'utiliser des taux d'amortissements différenciés en fonction de la nature de l'immobilisation et de renoncer à l'amortissement minimal de 10%. Il n'y a plus d'amortissement sur les participations au capital de TVSA et OIKEN SA qui font dorénavant partie du patrimoine

administratif. Les amortissements 2024 budgétés sur les immobilisations corporelles se montent à CHF 1'626'000.-, en augmentation de CHF 237'400.- par rapport à 2023, notamment en fonction des investissements conséquents planifiés sur l'exercice.

NOS NONAGÉNAIRES
EN 2024

Madame	Bovier Teresina	23.02.1934	Réchy
Madame	Zufferey Suzanne	22.04.1934	Réchy
Monsieur	Ribas González Juan Ignacio	19.05.1934	Vercorin
Madame	Perruchoud Rosanna	2.06.1934	Vercorin
Madame	Chiesa Yolande	23.07.1934	Vercorin
Madame	Studer Clorinda	27.07.1934	Vercorin
Madame	Boyer Jacqueline	5.10.1934	Réchy
Madame	Tabin Lilianne	24.10.1934	Vercorin
Monsieur	Perruchoud Jocelyn	13.11.1934	Réchy
Madame	Valterio Huguette	19.12.1934	Réchy

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'136'903.06	42'522.58	1'179'200.00	18'500.00	1'249'100.00	17'500.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	772'036.95	173'668.15	850'700.00	180'500.00	802'300.00	164'600.00
2 Formation	3'433'349.11	193'809.60	3'720'900.00	191'800.00	4'003'700.00	685'700.00
3 Culture, sports et loisirs, église	1'174'940.58	69'971.80	1'280'200.00	130'000.00	1'444'300.00	124'800.00
4 Santé	590'762.32	-	613'400.00	-	621'600.00	-
5 Prévoyance sociale	2'079'278.61	14'064.60	2'242'400.00	14'200.00	2'281'100.00	14'000.00
6 Trafic et télécommunications	2'387'830.90	105'901.07	2'721'900.00	107'600.00	2'510'700.00	106'400.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'016'726.65	2'732'322.57	3'045'800.00	2'674'800.00	3'037'300.00	2'549'400.00
8 Economie publique	1'039'993.88	927'089.14	968'800.00	1'042'500.00	1'045'400.00	1'199'700.00
9 Finances et impôts	3'203'834.77	14'937'829.03	597'400.00	13'074'800.00	548'900.00	13'517'700.00
Total des charges et des revenus	18'835'656.83	19'197'178.54	17'220'700.00	17'434'700.00	17'544'400.00	18'379'800.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	361'521.71		214'000.00		835'400.00	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 7'041'000.- couvertes à hauteur de CHF 680'000.- par des recettes, soit des investissements nets de CHF 6'361'000.-, en augmentation de CHF 4'434'400.- par rapport à 2023. Comme déjà mentionné dans ce compte-rendu, cette différence s'explique presque intégralement par le crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- pour la rénovation de la salle polyvalente de Chalais.

Il est prévu de procéder aux prélèvements sur le Fonds donation de CHF 500'000.- pour la salle polyvalente et de CHF 50'000.- pour couvrir les réalisations de la Commission du patrimoine. Un montant identique de CHF 50'000.- a également été passé dans le compte de fonctionnement comme soutien à la culture, conformément au règlement qui régit l'utilisation du Fonds donation. Le solde de CHF 4'000'000.- pour couvrir l'investissement de la salle polyvalente est à la charge du budget communal ordinaire.

Il est également prévu un prélèvement de CHF 250'000.- sur le tout nouveau Fonds de transition énergétique pour le financement des travaux, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques, qui auront lieu sur les bâtiments communaux en vue de production d'énergie ou d'amélioration de leur efficacité énergétique.

Vous trouverez à la page 22 une récapitulation des projets d'investissements planifiés en 2024.

DÉTAIL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2024

Objets	Dépenses	Recettes
Administration	77'000	
Programme NEST + Abaclick	77'000	
Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments	250'000	
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (CTP, EV, SPV, SPC)	250'000	
Participation du Fonds transition énergétique à hauteur de CHF 250'000.-		
Bâtiment administratif Vercorin	100'000	
Avant-projet rénovations bâtiment administratif	30'000	
Complément accès bâtiment	70'000	
Chemin de Boney, Chalais	280'000	
Remplacement des conduites d'eau potable et d'eau claire et réfection de la route	280'000	
Répartition entre routes communales et réseaux d'eaux potables et usées		
Chenal de la Rèche	400'000	300'000-
Stabilisation des rives et ponts (4/5)	400'000	
Participation de l'Etat du Valais		300'000-
Cimetière, Chalais	100'000	
Création de murs en terrasse	100'000	
Commission du patrimoine	50'000	
Attribution à la Commission du patrimoine	50'000	
Participation du Fonds donation CHF 50'000.-		
Eclairage public	100'000	
Amélioration et mise en conformité de l'éclairage public	100'000	
Ecole de Chalais	130'000	
Transformation de la cour d'école, couvert & espace UAPE	130'000	
Espace Bozon, Chalais	25'000	
Création d'une zone loisirs fun - Etude + MEP	25'000	
Financement des secours sanitaires	3'000	
Participation communale à l'investissement cantonal	3'000	
Impasse de la Crevasse, Vercorin	150'000	
Réfection enrobé	150'000	
Institution handicapés	24'000	
Participation communale à l'investissement cantonal	24'000	
Minigolf, Vercorin	300'000	100'000-
Réaménagement des pistes + création zone pétanque	300'000	
Participation de Vercorin Tourisme SA		100'000-
PGEE, sous l'Eglise	80'000	
Création d'un exutoire sous l'Eglise, étude et avant-projet - étape 2	80'000	
Piste VTT Crêt-du-Midi - Vercorin	140'000	
Réalisation d'une piste VTT (étape 3)	140'000	
Remembrement de Tsanzirou, Chalais	100'000	
Participation communale	100'000	
Rhône	22'000	
Participation communale à la 3ème correction du Rhône	22'000	
Routes cantonales	30'000	
Participation communale à la réfection des routes cantonales	30'000	
Rte du Téléphérique, Vercorin	80'000	80'000-
Avant-projet MEP	80'000	
Prélèvement sur Provision RC 626 Itravers-Vercorin		80'000-
Salle polyvalente de Chalais	4'500'000	100'000-
Mise aux normes et transformations (sans psp)	4'500'000	
Participation du Canton		100'000-
Crédit d'engagement, participation Fonds donation CHF 500'000.-		
Taxes des services publics		100'000-
Raccordement au réseau d'eau		50'000-
Raccordement au réseau d'égout		50'000-
Terrains	100'00	
Acquisition de terrains	100'00	
Total général	7'041'000	680'000-
	6'361'000	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	321'892.40	-	210'000.00	-	77'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	15'458.35	-	530'000.00	80'000.00	4'840'000.00	100'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	449'687.40	-	380'000.00	-	615'000.00	100'000.00
4 Santé	2'798.85	-	3'000.00	-	3'000.00	-
5 Prévoyance sociale	18'461.34	-	225'000.00	-	24'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	270'994.45	-43'984.90	190'000.00	-	505'000.00	80'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	973'290.91	479'502.45	1'567'000.00	1'098'400.00	937'000.00	400'000.00
8 Economie publique	-3'280.30	-	-	-	40'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'049'303.40	435'517.55	3'105'000.00	1'178'400.00	7'041'000.00	680'000.00
Excédent de dépenses		1'613'785.85		1'926'600.00		6'361'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

PLAN QUADRIENNAL

	Budget prévisionnel			
	2025	2026	2027	2028
Total des charges financières	15'650'000	15'750'000	15'850'000	15'950'000
Total des revenus financiers	17'500'000	17'650'000	17'800'000	17'950'000
Marge d'autofinancement	1'850'000	1'900'000	1'950'000	2'000'000
Endettement	18'850'000	14'600'000	14'350'000	14'100'000
Fortune	7'950'000	8'000'000	8'050'000	8'100'000
Investissements nets	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000

CONSIDERATIONS FINALES

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce budget 2024, hors norme pour ce qui concerne les investissements, le Conseil municipal a la préoccupation de mettre à la disposition de sa population et de ses hôtes des infrastructures attractives et modernes. Après le pic d'investissement de 2024, nous devrions revenir à des investissements annuels de quelque CHF 2 millions ces prochaines années.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs d'investissements futurs, le Conseil municipal a la préoccupation constante de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement afin de pouvoir dégager les moyens financiers nécessaires en évitant un recours excessif à l'emprunt.

MANIFESTATIONS 2024

Date				Lieu	Manifestation	Organisateur
JANVIER						
Lundi	1	janvier	2024	MBV	Exposition >> 07.01.2024	ASCAVE
Samedi	6	janvier	2024	Pàm	Atelier couronne des Rois	ASCAVE
Vendredi	26	janvier	2024	CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
FEVRIER						
Vendredi	2	février	2024	Pàm	La Chandeleur	OT Vercorin
Samedi	3	février	2024	Kabaret	«Chère chair» >> 4.02.2024	Edelweiss Loisirs
Vendredi	9	février	2024	SPC	Carnaval Chalaisard >> 11.02.2024	Gym + Chalais Jeunesse
Samedi	10	février	2024	MBV	Exposition de peintures >>02.03.2024	ASCAVE
Mardi	13	février	2024	Pàm	Atelier de Carnaval	ASCAVE
Mardi	13	février	2024	Vercorin	Carnaval à Vercorin	SDV
Jeudi	15	février	2024	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Jeudi	22	février	2024	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Samedi	24	février	2024	Chapelle	Saint Mathias	Confrérie de la Chapelle de Réchy et chœur mixte l'Espérance
Samedi	24	février	2024	Domaine skiable	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
MARS						
Dimanche	3	mars	2024	AC+ CSV	Votations Fédérales	
Dimanche	3	mars	2024	CdM	My First Contest	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Samedi	9	mars	2024	CdM + Lavioz	Défi des 300	OT Vercorin
Samedi	16	mars	2024	Lavioz	Fin des cours «A nous la neige»	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Samedi	16	mars	2024	CdM	Tournée «En Piste» par le Nouvelliste	OT Vercorin / TVSA
Samedi	16	mars	2024	SPC	Concert	Harmonie L'Avenir
Vendredi	22	mars	2024	Kabaret	«Brassens -Lecture Jazzy» >> 24.03.2024	Edelweiss Loisirs
Samedi	23	mars	2024		Championnat valaisan pros de ski 70 ans Ski-Club Brentaz	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Samedi	23	mars	2024	CdM	Soirée pleine lune	OT Vercorin / TVSA
Samedi	30	mars	2024	Lavioz	Finale Coupe Anniviers	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Dimanche	31	mars	2024	Pàm	Atelier de Pâques	ASCAVE
Dimanche	31	mars	2024	EC	Messe de Pâques	Paroisses / Chœur mixte l'Espérance

AVRIL

Dimanche	1	avril	2024		Chasse aux œufs	Chalais Jeunesse
Samedi	13	avril	2024	CSV	Concert annuel	Chœur mixte l'Espérance
Samedi	13	avril	2024	CdM	Color Party	OT Vercorin /TVSA
Samedi	20	avril	2024	CSV	Concert annuel	Amicale des Accordéonistes
Vendredi	26	avril	2024	Kabaret	«Comédie sur un quai de gare» >> 28.04.2024	Edelweiss Loisirs
Samedi	27	avril	2024		Festival de Chant, Chippis	Chœur mixte l'Espérance

MAI

Samedi	4	mai	2024	Chalais	Journée du patrimoine	Commission du patrimoine
Dimanche	5	mai	2024	EV+CSV	1ère Communion	Paroisses
Vendredi	17	mai	2024	CSV	Jumelage >> 20.05.2024	Association du Jumelage
Dimanche	19	mai	2024	EB	Journée du Club	FC Chalais
Dimanche	19	mai	2024		Festival fédérations des musiques districts Sierre-Loèche,Venthône	Harmonie L'Avenir
Samedi	25	mai	2024	EC	Confirmation	Paroisses
Dimanche	26	mai	2024	Pàm+MBV	Vide Grenier	ASCAVE
Jeudi	30	mai	2024	EV	Fête Dieu	Paroisses + Chanson de Vercorin
Jeudi	30	mai	2024	EB	Journée des familles	Harmonie L'Avenir

JUIN

Dimanche	2	juin	2024		Slow Up	
Samedi	8	juin	2024		Fête cantonale des musiques valaisannes, Crans Montana	Harmonie L'Avenir
Dimanche	9	juin	2024	AC+ CSV	Votations Fédérales	
Samedi	15	juin	2024	EB	50 ans Groupement des Pêcheurs	Gr.des Pêcheurs
Samedi	15	juin	2024		59ème Amicale du Rawyl, Ayent	Harmonie L'Avenir
Samedi	15	juin	2024	Vercorin	Nova Eroica	SDV
Samedi	22	juin	2024	Tracuit	Inalpe	OT Vercorin
Samedi	22	juin	2024	Vercorin	Raid The Alps	OT Vercorin

JUILLET

Lundi	1	juillet	2024	Vercorin	Exposition de photos >> 01.09.2024	SD Vercorin
Jeudi	4	juillet	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Samedi	6	juillet	2024	Domaine skiable	«Clean Up» Nettoyage du domaine skiable	OT Vercorin
Samedi	6	juillet	2024		Vernissage exposition 2024 (Exposition >> 15.09.2024)	Fondation Edouard Vallet
Lundi	8	juillet	2024	CSV+MBV+Pàm	Semaine de Gospel >> 12.07.2024	ASCAVE

JUILLET

Jeudi	11	juillet	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Vendredi	12	juillet	2024	CSV	Concert de Gospel	ASCAVE
Lundi	15	juillet	2024		Passeport vacances >> 26.07.2024	Edelweiss Loisirs
Jeudi	18	juillet	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Vendredi	19	juillet	2024	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Samedi	20	juillet	2024	CdM	Tour du Monde >> 21.07.2024	OT Vercorin
Samedi	20	juillet	2024	MBV	Exposition >> 18.08.2024	ASCAVE
Jeudi	25	juillet	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Samedi	27	juillet	2024	CdM	Tour du Monde >> 28.07.2024	OT Vercorin
Samedi	27	juillet	2024	CdM	Verco'Live	OT Vercorin
Samedi	27	juillet	2024	Orzival	Fête de l'Alpage d'Orzival	SDV
Dimanche	28	juillet	2024	MBV + Pàm	Marché santé-nature	OT Vercorin

AOÛT

Jeudi	1	août	2024	Pàm+Lavioz	Fête Nationale	Cerkenamo + Harmonie l'Avenir
Vendredi	2	août	2024	MBV	Exposition >> 18.08.2024	ASCAVE
Vendredi	2	août	2024	Pàm	Estivales artisanales	ASCAVE
Vendredi	2	août	2024	Lavioz	Plouf Festival >> 4.08.2024	Comité Plouf Festival
Samedi	3	août	2024	MBV	Tour du Monde >> 4.08.2024	OT Vercorin
Samedi	3	août	2024		Tournoi Tennis Club de Chalais	TC Chalais
Dimanche	4	août	2024	Pàm	Marché d'artisans créateurs	M. Lambert
Jeudi	8	août	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Samedi	10	août	2024	CdM	Tour du Monde >> 11.08.2024	OT Vercorin
Samedi	10	août	2024	CdM	Verco'Live	OT Vercorin
Dimanche	11	août	2024		Camp de musique, Grimentz >>18.08.2024	Harmonie l'Avenir
Jeudi	15	août	2023	CdM	Messe et animations de l'Assomption	Paroisses
Jeudi	15	août	2024	CdM	Fête de la mi-été	OT Vercorin
Jeudi	15	août	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Samedi	17	août	2024	CdM	Tour du Monde >> 18.08.2024	OT Vercorin
Dimanche	18	août	2024	CSV	Concert fin de camps des jeunes Chalais et Chippis	Harmonie l'Avenir
Jeudi	22	août	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Vendredi	23	août	2024	CdM + Village	Grand Raid >> 24.08.2024	OT Vercorin
Jeudi	29	août	2024	Pàm	Atelier bricolage	ASCAVE
Samedi	31	août	2024	Vercorin	Tour des Stations	SDV

SEPTEMBRE

Samedi	7	septembre	2024	EB	Tournoi de pétanque	Amicale Les Perlaboule
Samedi	14	septembre	2024		Journée nationale des bourgeoisies	Bourgeoisie de Chalais
Dimanche	15	septembre	2024	CSV	AG + Journée des membres	Ski-club Brentaz-Vercorin

SEPTEMBRE

Dimanche	15	septembre	2024	EB	Rencontre PLR	PLR
Samedi	21	septembre	2024	CdM	40 ans Les Amis du vallon	Ass. les Amis du Vallon
Samedi	21	septembre	2024	Vercorin	Désalpe de Tracuit	OT Vercorin
Dimanche	22	septembre	2024	AC+ CSV	Votations fédérales	

OCTOBRE

Samedi	5	octobre	2024	MBV	Exposition >> 21.10.2024	ASCAVE
Dimanche	13	octobre	2024	EC + CSV	Fête patronale de Saint Gall + Repas communautaire	Paroisse de Chalais et Chœur mixte l'Espérance
Mercredi	16	octobre	2024		Saint-Gall	Sociétés locales
Samedi	26	octobre	2024	EB+CSV+Pàm	La Dérupe	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Jeudi	31	octobre	2024	CSV	Nuit d'horreur	Association Cerkenamo
Jeudi	31	octobre	2024	Pàm	Halloween +Atelier Bricolage	SDV +ASCAVE

NOVEMBRE

Samedi	2	novembre	2024	CSV	Concert spectacle>> 03.11.2024	Chanson de Vercorin
Vendredi	8	novembre	2024	CSV	Concert spectacle>> 09.11.2024	Chanson de Vercorin
Dimanche	17	novembre	2024	CSV	Sainte-Cécile	Chœur mixte L'Espérance
Dimanche	24	novembre	2024	AC + CSV	Votations fédérales	

DECEMBRE

Samedi	7	décembre	2024	Pàm + MBV	Marché de Noël >> 08.12.2024	ASCAVE
Samedi	7	décembre	2024		Fête de Sainte-Barbe	La Cible
Dimanche	8	décembre	2024	Chapelle	La Tatée	Confrérie Chapelle
Vendredi	20	décembre	2024	MBV	Exposition >> 12.01.2025	ASCAVE
Mardi	24	décembre	2024	EC	Messe de minuit	Paroisses + chœur mixte L'Espérance
Mardi	24	décembre	2024	Pàm	Noël	OT Vercorin
Jeudi	26	décembre	2024	Sigeroulaz	Camp de ski >> 31.12.2024	Ski-Club Vercorin-Chalais
Jeudi	26	décembre	2024	Pàm	Hivernales artisanales	ASCAVE
Vendredi	27	décembre	2024	CSV	Loto annuel	Ski-Club Brentaz-Vercorin
Samedi	28	décembre	2024	Pàm	Saveurs du Monde	SDV
Mardi	31	décembre	2024	Lavioz	Nouvel An Village de Vercorin	OT Vercorin

ABRÉVIATIONS

Salle polyvalente Chalais	SPC	Eglise Chalais	EC
Maison bourgeoïiale Chalais	MBC	Eglise Vercorin	EV
Centre scolaire Vercorin	CSV	Chapelle de Saint Mathias Réchy	Chapelle
Maison bourgeoïiale Vercorin	MBV	Local de musique	LM
Parc à Moutons Vercorin	Pàm	Crêt-du-Midi	CdM
Espace Bozon	EB	Cabaret Edelweiss Chalais	Kabaret Edelweiss Chalais
Creux-du-Lavioz	Lavioz	Stand de tir Réchy	Stand de tir Réchy
Place des Chevaliers	PLC	Local des Jeunes	Local des jeunes



VIE LOCALE

90 ANS DE JEAN HEBEISEN

Hansruedi (dit Jean) Hebeisen est né le 14 octobre 1933 à Langnau in Emmental. Il a 4 sœurs et 1 frère décédé l'année dernière. Il est le 5ème enfant de la famille.

Peu après sa naissance, sa famille déménage à Renan dans le Jura Bernois.

En avril 1949, après avoir effectué sa scolarité, il commence à travailler dans la fabrique de cadrans de montres Fluckiger à Saint-Imier en tant que zaponneur (vernisseur) et y restera jusqu'à sa retraite en 1998.

Il rencontre Georgette Monnet de Chalais et le 15 août 1964 il se marie. De cette union sont nés deux enfants, Catherine en 1964 et Gérard en 1966.

Dans sa jeunesse, Jean a pour loisirs la gymnastique et l'athlétisme, il est d'ailleurs président d'honneur de la Fédération Suisse de Gymnastique de Saint-Imier.



En juillet 2001, Jean et sa femme déménagent à Chalais, dans la maison d'enfance de son épouse où ils profitent de leur retraite. Ses hobbies sont la randonnée, le jardinage, le bricolage et le travail de la vigne.

90 ANS DE MAGALI SALAMIN

Elle a eu 90 ans le 2 juin 2023. Elle se souvient...

Ses trois frères et sœur, dont elle est aînée, l'enfance à Réchy, classique: entre vignes, jardin et chèvres.

Puis l'école ménagère à Grône et le travail dans différentes stations touristiques, dont la plus éloignée, à Chesières, près d'Ollon, le service en salle dans divers restaurants.

Le retour à Réchy. Elle ne portera plus le patronyme de Perruchoud, mais celui de Salamin.

Arrivent deux enfants, Anne-Lyse et Laurent, dont elle s'occupe en parallèle à divers emplois dans le secrétariat et la vente.

La vie passe trop vite... La voilà déjà à la retraite, avec ses 5 petits-enfants qui testent encore aujourd'hui sa patience et son humour.

Elle passe une retraite tranquille, elle se tient au courant de l'actualité, jardine à la bonne saison, s'occupe tout le temps et ce dernier passe vite...

Et c'est accompagnée de sa famille qu'elle reçoit les autorités chalaisardes.



Amicale des Chasseurs

INITIATION DES JEUNES AUX RICHESSES DE LA FAUNE VALAISANNE

La nature offre de nombreuses merveilles et mystères à explorer, et il est essentiel d'initier les enfants à la richesse de notre environnement dès leur plus jeune âge. C'est dans cette optique que l'Amicale des chasseurs de Chalais a organisé au mois de juin une demi-journée explicative de la chasse pour les enfants des classes 5-6 et 7-8H de Vercorin. L'événement a connu un franc succès, offrant aux jeunes une occasion unique de mieux comprendre le rôle de la chasse, de se familiariser avec la faune locale, d'apprendre les modes de vie des animaux et d'explorer les principes éthiques de cette pratique. Les retours positifs des enfants ont été si encourageants que l'amicale envisage déjà de renouveler l'expérience l'année prochaine.



La découverte de la faune valaisanne :

Lors de cette demi-journée d'apprentissage, les enfants ont été immergés dans le monde fascinant de la faune valaisanne. Accompagnés de chasseurs expérimentés, ils ont appris à reconnaître les différentes espèces animales qui peuplent leur région. Des présentations interactives sur le terrain (au canapé forestier) leur ont permis d'acquérir des connaissances précieuses sur les modes de vie, les caractéristiques distinctives et les habitats de ces animaux.

Une sensibilisation à l'éthique de la chasse :

L'Amicale des chasseurs de Chalais a également accordé une attention particulière à sensibiliser les enfants à l'éthique de la chasse. Ils ont expliqué les principes de la régulation des populations animales, l'importance de préserver l'équilibre écologique et les mesures prises pour assurer la pérennité des espèces. Les jeunes ont ainsi pu prendre conscience de l'importance de la chasse responsable et respectueuse de l'environnement.

Des retours positifs et des perspectives d'avenir :

Les enfants ont été ravis de cette demi-journée pédagogique qui leur a permis de développer une meilleure compréhension de la nature et de l'importance de la chasse dans la préservation de notre environnement. Ils ont exprimé leur enthousiasme et leur gratitude envers l'Amicale des chasseurs de Chalais pour cette expérience inoubliable. Les organisateurs, quant à eux, se réjouissent des résultats positifs et envisagent déjà de renouveler l'événement l'année prochaine afin de permettre à davantage d'enfants de profiter de cette opportunité unique d'apprentissage. L'Amicale des chasseurs de Chalais a ainsi ouvert une porte vers une meilleure compréhension de la chasse et un respect accru de la nature pour les jeunes de Vercorin.

JOURNÉE DE NETTOYAGE DES FORÊTS DE VERCORIN

Préservation de la Nature et Engagement Bénévole

Une année de plus, l'Amicale des Chasseurs de Chalais a organisé avec succès sa journée de nettoyage des forêts dans la région de Vercorin, mettant en lumière l'importance de préserver l'écosystème local. Au cœur de cette initiative, l'enlèvement des déchets s'est révélé être un geste essentiel pour la faune, notamment le gibier, et pour la beauté naturelle de la région.

L'événement, qui a eu lieu le 29 juillet 2023, a rassemblé une dizaine de membres de l'Amicale dévoués, conscients de l'impact positif que leur action. L'un des objectifs primordiaux de cette journée était de retirer les fils barbelés qui parsèment les pâturages. Ces fils, souvent laissés à l'abandon, représentent un danger non seulement pour la faune locale, mais aussi pour le bétail, les randonneurs et les amateurs de plein air.



La préservation du gibier, en particulier, est au cœur des préoccupations de l'Amicale des Chasseurs de Chalais. En retirant les fils barbelés, les chasseurs bénévoles contribuent à réduire les risques de blessures voire de mort pour les animaux et favorisent un environnement plus sûr pour leur habitat naturel. Cette action reflète l'engagement continu de l'association envers la protection et la conservation de la biodiversité locale.

La commune de Chalais a également joué un rôle dans le succès de cette journée. En mettant à disposition une benne à ordures, la commune a géré la destruction des déchets. Cette coopération entre les bénévoles et les autorités locales démontre l'importance de l'unité pour promouvoir le bien-être de la nature.

En conclusion, la journée de nettoyage des forêts de Vercorin a une fois de plus illustré l'impact positif que les actions individuelles et collectives peuvent avoir sur la préservation de l'environnement. Un grand merci est adressé à tous les participants qui ont consacré leur temps et leurs efforts pour cette noble cause, témoignant ainsi de leur amour et leur respect pour la nature.

Présentation de l'Association du jumelage de Chalais

UN PEU D'HISTOIRE

En 1982, Chalais (Suisse) songe à un jumelage franco-suisse. Une commission se crée sous la présidence de M. Dany Perruchoud. Trois cités homonymes figurent sur la carte de France. Le choix se porte finalement sur Chalais en Charente. Les contacts sont pris avec les Français. Ceux-ci se montrent très intéressés par cette initiative helvétique, leur bourgade étant déjà jumelée avec une cité germanique (Salgau). Une délégation charentaise visite notre région en 1983. Deux ans plus tard, une cinquantaine d'amis français sont accueillis à Chalais. La même année, vingt-quatre écoliers français collaborent quelques jours avec une classe chalaisarde. Enfin, à fin mai 1986, devant une délégation forte d'une centaine de Chalaisards accompagnée de l'Avenir et la Chanson de Vercorin, le maire de Chalais (France) et le président de la commune de Chalais (Suisse) M. Dany Perruchoud signent la Charte de Jumelage le 31 mai. Le 7 juin 1987, la deuxième phase du Jumelage se déroule sur notre commune en présence d'une délégation officielle de Chalaisiens. Le mariage est définitivement scellé dès ce moment-là entre Chalaisiens et Chalaisards.

PRÉSENTATION DE CHALAIS-FRANCE

Huit cents kilomètres séparent les deux Chalais. Forte de quelque 1800 habitants, la bourgade charentaise est éloignée de huitante kilomètres de Bordeaux. Le relief de la commune est vallonné. Son point culminant est à une altitude de 130 m. La bourgade est dominée par un château bien conservé dont la construction s'est échelonnée entre le XI^e et le XVI^e siècle. Il a été le témoin de la vie mouvementée de la bourgade du Moyen-Age à nos jours.

L'ASSOCIATION DU JUMELAGE

Le but de la commission créée au départ de cette aventure étant atteint, elle est dissoute et remplacée par une association créée le 27 septembre 1985 et présidée par M. Jean-Claude Perruchoud. A fin 1986, l'association compte environ huitante membres.

Selon ses statuts, elle a pour but de « *favoriser les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux avec d'autres communes européennes et d'organiser ou de favoriser l'organisation des rencontres, visites ou séjours des délégations jumelées, en vue de renforcer l'amitié et l'unité européennes* ».

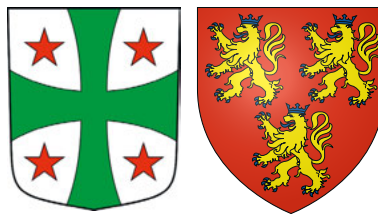
Au cours des années, le comité de l'association a travaillé avec plus ou moins de constance à la réalisation de ces buts.

Les ressources de l'association se composent des cotisations versées par ses membres (CHF 40.- par année), des produits de ses activités et des aides occasionnelles des pouvoirs publics.

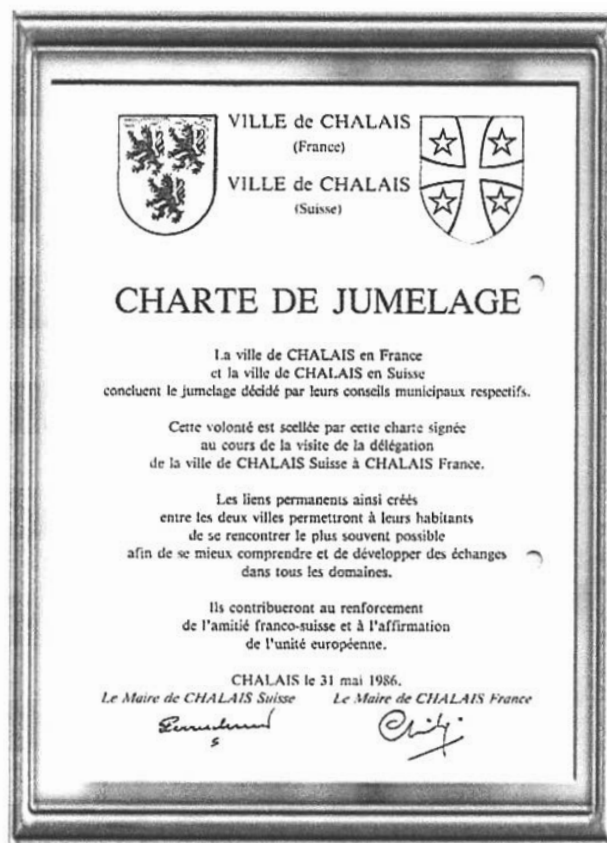
ACTIVITÉS DÉPLOYÉES

Depuis sa création, une dizaine d'échanges scolaires entre les deux localités a pu avoir lieu grâce notamment au travail de M. Jean-Claude Filliez. Les adultes français et valaisans ne sont pas en reste puisqu'une quinzaine de voyages ont été organisés. La particularité de ces rencontres est que le logement se fait auprès des habitants. Ceci a permis le développement de nombreuses amitiés entre des familles suisses et françaises qui perdurent encore aujourd'hui.

De plus, pour financer ses activités, l'association a organisé notamment des lotos, des fêtes du village, un Nouvel-an, un marché artisanal.



L'Association du jumelage de Chalais



PROJETS FUTURS

- mai 2024 : accueil d'une petite délégation de Chalais (France)
- 2025 : accueil d'une classe de 7-8H des élèves de Chalais (France)
- 2026 : visite d'une délégation de Chalaisiens pour fêter les 40 ans de la signature de la charte. A cette occasion nous fêterons un mariage symbolique entre nos deux communes.

D'autre part, le comité de l'association prévoit l'organisation d'un souper de soutien, ainsi qu'un concert commun entre chanteurs chalaisiens et chalaisards.

En fonction des moyens financiers de l'association, une visite à Chalais (France) sera organisée.

CONTACT

Toute personne intéressée à rejoindre l'association du Jumelage peut prendre contact avec sa présidente :

Esther Zuber
Rue des Harroz 8
3966 Chalais

079/284.91.73
zuberej@netplus.ch



Ensemble des participants à la manifestation marquant le 25^e anniversaire le 11 mai 2013

INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch

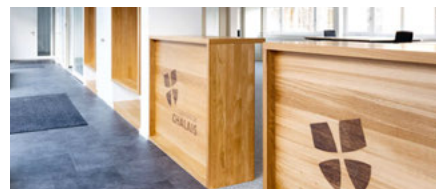


<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

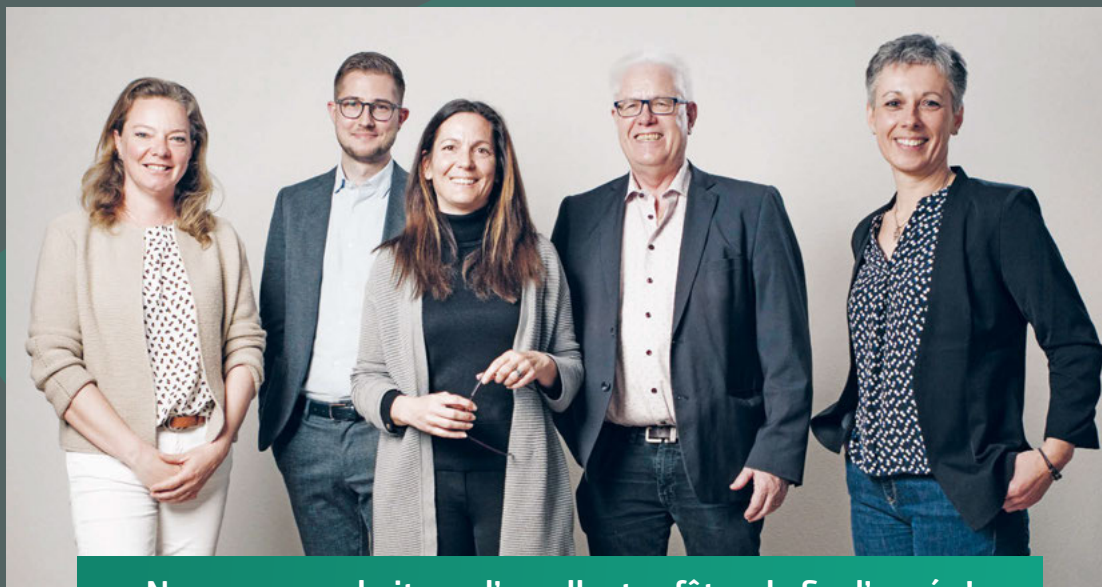
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Église 10b
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch



Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 9, DÉCEMBRE 2023

Edition Administration communale de Chalais, Route de l'Église 10b, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella, Philippe Pellat, Vercorin Tourisme

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires